

Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 36 06 2014
Arrondissement De Thionville - Est	<u>PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>		
Séance du 11 septembre 2014			
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président		
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	Etaient présents : (communes)	(délégués)	
Date de convocation 4 septembre 2014	APACH CONTZ LES BAINS FLASTROFF GRINDORFF HALSTROFF HAUTE KONTZ HUNTING KERLING KIRSCH LES SIERCK KIRSCHNAUMEN LAUMESFELD LAUNSTROFF MANDEREN MERSCHWEILLER MONTENACH REMELING RETTEL RITZING RUSTROFF SIERCK LES BAINS WALDWEISTROFF WALDWISSE	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emiïe proc GUTIERES Patrick LICHT Yves arrivé à 18 h 40 SCHNEIDER Roland SCHUTZ J.Michel KIREN Jacques THILL M.Josée, DEL PIZZO André PAYNON Cédric, FOUSSE Louis HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric, TOURRET Frédéric KOHN Roland NIEDERCORN J. Luc TRITZ Gilbert SCHWEITZER Christian LELLIG Chantal BREIT René TINNES J.Paul TINNES J.Paul SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert HEIN Patrick DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone, proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal NIEDERCORN Danielle STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard FRITZINGER Bernard	

SUBVENTION A L'ASSOCIATION THIONVILLE D'AIDE AUX VICTIMES (ATAV)

Le Président propose au conseil l'attribution d'une subvention de 1400 €, à cette association qui vient en aide aux victimes d'infractions pénales et qui rayonne sur tout le thionvillois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à procéder au versement d'une subvention de 1 400 € à l'ATAV.

Fait à Rustroff,
Le 12 septembre 2014

Le Président
Laurent STEICHEN




Accusé de réception en préfecture 057-245701347-20140911-36062014-DE Date de télétransmission : 01/10/2014 Date de réception préfecture : 01/10/2014

Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 37 06 2014
Arrondissement De Thionville - Est	<u>PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>		
Séance du 11 septembre 2014			
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président		
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	Etaient présents : (communes)	(délégués)	
Date de convocation 4 septembre 2014	APACH CONTZ LES BAINS FLASTROFF GRINDORFF HALSTROFF HAUTE KONTZ HUNTING KERLING KIRSCH LES SIERCK KIRSCHNAUMEN LAUMESFELD LAUNSTROFF MANDEREN MERSCHWEILLER MONTENACH REMELING RETTTEL RITZING RUSTROFF SIERCK LES BAINS WALDWEISTROFF WALDWISSE	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc GUTIERES Patrick LICHT Yves arrivé à 18 h 40 SCHNEIDER Roland SCHUTZ J.Michel KIREN Jacques THILL M.Josée, DEL PIZZO André PAYNON Cédric, FOUSSE Louis HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric, TOURRET Frédéric KOHN Roland NIEDERCORN J. Luc TRITZ Gilbert SCHWEITZER Christian LELLIG Chantal BREIT René TINNES J.Paul TINNES J.Paul SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert HEIN Patrick DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone, proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal NIEDERCORN Danielle STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard FRITZINGER Bernard	

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Le Président informe les élus de la nécessité de prendre une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la communauté.

Le Président précise que le personnel de la CC3F peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail, à sa demande ou celle du Directeur Général des Services.

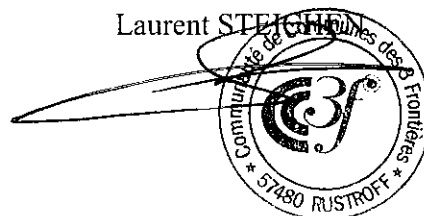
Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents.

Fait à RUSTROFF, le 12 septembre 2014
Le 12 septembre 2014

Accusé de réception en préfecture
RUSTROFF 347-20140911-37062014-DE
Date de télétransmission : 01/10/2014
Date de réception en préfecture : 01/10/2014

Le Président
Laurent STEICHEN



Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 38 06 2014
Arrondissement De Thionville - Est	<u>PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>		
Séance du 11 septembre 2014			
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président		
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	Etaient présents : (communes)	(délégués)	
Date de convocation 4 septembre 2014	APACH CONTZ LES BAINS FLASTROFF GRINDORFF HALSTROFF HAUTE KONTZ HUNTING KERLING KIRSCH LES SIERCK KIRSCHNAUMEN LAUMESFELD LAUNSTROFF MANDEREN MERSCHWEILLER MONTENACH REMELING RETTEL RITZING RUSTROFF SIERCK LES BAINS WALDWEISTROFF WALDWISSE	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc GUTIERES Patrick LICHT Yves arrivé à 18 h 40 SCHNEIDER Roland SCHUTZ J.Michel KIREN Jacques THILL M.Josée, DEL PIZZO André PAYNON Cédric, FOUSSE Louis HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric, TOURRET Frédéric KOHN Roland NIEDERCORN J. Luc TRITZ Gilbert SCHWEITZER Christian LELLIG Chantal BREIT René TINNES J.Paul TINNES J.Paul SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert HEIN Patrick DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone, proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal NIEDERCORN Danielle STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard FRITZINGER Bernard	

REGIME INDEMNITAIRE

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;
- VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ;
- VU** le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 ;
- VU** le décret 2002-63 du 14/01/2002 ;
- VU** le décret 2002-60 du 14/01/2002.

Le Président explique que le renforcement des effectifs, consécutif à l'accroissement de la charge de travail, qui par ailleurs dénote de la vitalité de la CC3F, rend nécessaire l'harmonisation du régime indemnitaire applicable aux agents.

Le Président explique que le Conseil Communautaire fixe la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents.

Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée communautaire.

057 245701347-20140911-38062014-DE
Date de télétransmission : 01/10/2014
Date de réception préfecture : 01/10/2014

Le Président propose d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents dans les conditions suivantes :

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)
 Décret 97-1223 du 26/12/97 - Arrêté du 26/12/1997

Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents relevant des grades suivants, dans les limites ci-dessous :

Grades concernés	Taux moyen de référence annuel	Coefficient maximum
Attaché territorial	1372,04 €	3
Animateur principal de 2ème classe à partir du 5ème échelon	1492 €	3
Adjoint administratif de 1ère classe	1173,86 €	3
Adjoint administratif de 2ème classe	1153 €	3
Adjoint technique de 2ème classe	1143 €	3

L'enveloppe budgétaire globale est fixée comme suit :

$$1372,04 * 3 * 2 + 1492 * 3 * 1 + 1173,86 * 3 * 2 + 1153 * 3 * 2 + 1143,37 * 3 * 4$$

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)
 Décret 2002-61 du 14/01/2002 - Arrêté du 14/01/2002

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des grades suivants, dans la limite ci-dessous ::

Grades concernés	Montant de référence annuel	Coefficient maximum
Adjoint administratif de 1ère classe	464,30 €	8
Adjoint administratif de 2ème classe	449,29 €	8
Adjoint technique de 2ème classe	449,29 €	8

L'enveloppe budgétaire globale est fixée comme suit :

$$461,99 * 8 * 2 + 449,29 * 8 * 2 + 447,05 * 8 * 4$$

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires
 Décret 2002-60 du 14/01/2002

Attribution de la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades suivants, dans les limites ci-dessous :

Grades concernés	Montant de référence annuel	Coefficient maximum
Educateur de jeunes enfants	950 €	5

L'enveloppe budgétaire globale est fixée comme suit :

950 * 5 * 2
 Accusé de réception en préfecture
 950057245701347-20140911-38062014-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2014
 Date de réception préfecture : 01/10/2014

**Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
Décret 2002-63 du 14/01/2002-Arrêté du 14/01/2002**

Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des grades suivants, dans les limites ci-dessous :

Grades concernés	Montant de référence annuel	Coefficient maximum
Attaché territorial	1078,72 €	8
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à partir du 5 ^{ème} échelon	857,82 €	8

L'enveloppe budgétaire globale est fixée comme suit :
 $1073,35 * 8 * 2 + 857,82 * 8 * 2$

Le Président propose :

- d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus, pour effet au 01/10/2014 ;
- le maintien des primes et indemnités durant les différents congés ;
- que les primes et indemnités soient versées mensuellement ;
- que les différentes primes et indemnités soient versées aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires qu'ils soient à temps complet ou à temps non complet ;
- que les montants votés soient revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat (ou subiront le même pourcentage d'augmentation) ;
- que cette délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures traitant des primes et indemnités.

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à procéder aux attributions individuelles dans les conditions posées par la loi et les règlements et en tenant compte des critères suivants :

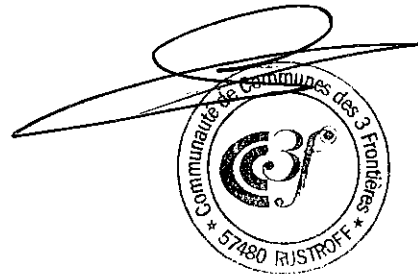
- responsabilités exercées ;
- manière de servir ;
- importance des sujétions liées à l'exercice des fonctions

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- l'instauration du régime indemnitaire dans les conditions proposées par le Président ;
- d'inscrire les crédits correspondant au budget.

Fait à Rustroff,
Le 12 septembre 2014

Le Président
Laurent STEICHEN



Accusé de réception en préfecture
057-245701347-20140911-38062014-DE
Date de télétransmission : 01/10/2014
Date de réception préfecture : 01/10/2014

Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 39 06 2014
Arrondissement De Thionville - Est	PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE		
Séance du 11 septembre 2014			
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président		
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	Etaient présents : (communes)	(délégués)	
Date de convocation 4 septembre 2014	APACH CONTZ LES BAINS FLASTROFF GRINDORFF HALSTROFF HAUTE KONTZ HUNTING KERLING KIRSCH LES SIERCK KIRSCHNAUMEN LAUMESFELD LAUNSTROFF MANDEREN MERSCHWEILLER MONTENACH REMELING RETTEL RITZING RUSTROFF SIERCK LES BAINS WALDWEISTROFF WALDWISSE	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc GUTIERES Patrick LICHT Yves arrivé à 18 h 40 SCHNEIDER Roland SCHUTZ J.Michel KIREN Jacques THILL M.Josée, DEL PIZZO André PAYNON Cédric, FOUSSE Louis HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric, TOURRET Frédéric KOHN Roland NIEDERCORN J. Luc TRITZ Gilbert SCHWEITZER Christian LELLIG Chantal BREIT René TINNES J.Paul TINNES J.Paul SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert HEIN Patrick DEVELLE Jérôme, VEINANT Olivier STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone, proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal NIEDERCORN Danielle STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard FRITZINGER Bernard	

RAVALEMENT DE FACADES

Le Président présente à l'assemblée les dossiers qui sont passés en commission le 26/08/2014, pour mise en paiement :

Les dossiers :	Communes	Montant travaux T.T.C.	Subventions (25%)
CORNUEZ Marcelle	APACH	6 792.28 €	1 698 €
LENNINGER Jean-Claude	MANDEREN	10 000 €	2 500 €
SCHMITT Raymond	LAUNSTROFF (Scheuerwald)	10 000 €	2 500 €
SCHWEITZER Joseph	LAUNSTROFF	10 000 €	2 500 €
TOTAL			9 198 €

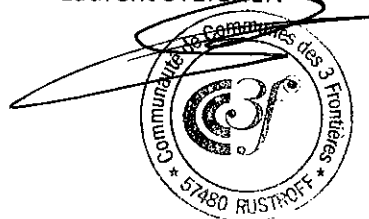
A l'unanimité, le conseil attribue les subventions proposées par la commission et autorise le Président à procéder au versement.

Fait à Rustroff,

Le 12 septembre 2014

Accusé de réception en préfecture
057-245701347-20140911-39062014-DE
Date de télétransmission : 01/10/2014
Date de réception préfecture : 01/10/2014

Le Président
Laurent STEICHEN



Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 40 06 2014																																																																																							
Arrondissement De Thionville - Est	<u>PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>																																																																																									
Séance du 11 septembre 2014																																																																																										
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président																																																																																									
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Etaient présents :</th> <th></th> </tr> <tr> <th>(communes)</th> <th colspan="2">(délégués)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>APACH</td> <td colspan="2">GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc</td> </tr> <tr> <td>CONTZ LES BAINS</td> <td colspan="2">GUTIERES Patrick</td> </tr> <tr> <td>FLASTROFF</td> <td colspan="2">LICHT Yves arrivé à 18 h 40</td> </tr> <tr> <td>GRINDORFF</td> <td colspan="2">SCHNEIDER Roland</td> </tr> <tr> <td>HALSTROFF</td> <td colspan="2">SCHUTZ J.Michel</td> </tr> <tr> <td>HAUTE KONTZ</td> <td colspan="2">KIREN Jacques</td> </tr> <tr> <td>HUNTING</td> <td colspan="2">THILL M.Josée, DEL PIZZO André</td> </tr> <tr> <td>KERLING</td> <td colspan="2">PAYNON Cédric, FOUSSE Louis</td> </tr> <tr> <td>KIRSCH LES SIERCK</td> <td colspan="2">HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric,</td> </tr> <tr> <td>KIRSCHNAUMEN</td> <td colspan="2">TOURRET Frédéric</td> </tr> <tr> <td>LAUMESFELD</td> <td colspan="2">KOHN Roland</td> </tr> <tr> <td>LAUNSTROFF</td> <td colspan="2">NIEDERCORN J. Luc</td> </tr> <tr> <td>MANDEREN</td> <td colspan="2">TRITZ Gilbert</td> </tr> <tr> <td>MERSCHWEILLER</td> <td colspan="2">SCHWEITZER Christian</td> </tr> <tr> <td>MONTENACH</td> <td colspan="2">LELLIG Chantal</td> </tr> <tr> <td>REMEILING</td> <td colspan="2">BREIT René</td> </tr> <tr> <td>RETEL</td> <td colspan="2">TINNES J.Paul</td> </tr> <tr> <td>RITZING</td> <td colspan="2">TINNES J.Paul</td> </tr> <tr> <td>RUSTROFF</td> <td colspan="2">SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert</td> </tr> <tr> <td>SIERCK LES BAINS</td> <td colspan="2">HEIN Patrick</td> </tr> <tr> <td>WALDWEISTROFF</td> <td colspan="2">DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier</td> </tr> <tr> <td>WALDWISSE</td> <td colspan="2">STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone,</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">NIEDERCORN Danielle</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">FRITZINGER Bernard</td> </tr> </tbody> </table>			Etaient présents :			(communes)	(délégués)		APACH	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc		CONTZ LES BAINS	GUTIERES Patrick		FLASTROFF	LICHT Yves arrivé à 18 h 40		GRINDORFF	SCHNEIDER Roland		HALSTROFF	SCHUTZ J.Michel		HAUTE KONTZ	KIREN Jacques		HUNTING	THILL M.Josée, DEL PIZZO André		KERLING	PAYNON Cédric, FOUSSE Louis		KIRSCH LES SIERCK	HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric,		KIRSCHNAUMEN	TOURRET Frédéric		LAUMESFELD	KOHN Roland		LAUNSTROFF	NIEDERCORN J. Luc		MANDEREN	TRITZ Gilbert		MERSCHWEILLER	SCHWEITZER Christian		MONTENACH	LELLIG Chantal		REMEILING	BREIT René		RETEL	TINNES J.Paul		RITZING	TINNES J.Paul		RUSTROFF	SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert		SIERCK LES BAINS	HEIN Patrick		WALDWEISTROFF	DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier		WALDWISSE	STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND			KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone,			proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal			NIEDERCORN Danielle			STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard			FRITZINGER Bernard	
Etaient présents :																																																																																										
(communes)	(délégués)																																																																																									
APACH	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc																																																																																									
CONTZ LES BAINS	GUTIERES Patrick																																																																																									
FLASTROFF	LICHT Yves arrivé à 18 h 40																																																																																									
GRINDORFF	SCHNEIDER Roland																																																																																									
HALSTROFF	SCHUTZ J.Michel																																																																																									
HAUTE KONTZ	KIREN Jacques																																																																																									
HUNTING	THILL M.Josée, DEL PIZZO André																																																																																									
KERLING	PAYNON Cédric, FOUSSE Louis																																																																																									
KIRSCH LES SIERCK	HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric,																																																																																									
KIRSCHNAUMEN	TOURRET Frédéric																																																																																									
LAUMESFELD	KOHN Roland																																																																																									
LAUNSTROFF	NIEDERCORN J. Luc																																																																																									
MANDEREN	TRITZ Gilbert																																																																																									
MERSCHWEILLER	SCHWEITZER Christian																																																																																									
MONTENACH	LELLIG Chantal																																																																																									
REMEILING	BREIT René																																																																																									
RETEL	TINNES J.Paul																																																																																									
RITZING	TINNES J.Paul																																																																																									
RUSTROFF	SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert																																																																																									
SIERCK LES BAINS	HEIN Patrick																																																																																									
WALDWEISTROFF	DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier																																																																																									
WALDWISSE	STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND																																																																																									
	KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone,																																																																																									
	proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal																																																																																									
	NIEDERCORN Danielle																																																																																									
	STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard																																																																																									
	FRITZINGER Bernard																																																																																									
Date de convocation 4 septembre 2014																																																																																										

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « CENTRES-BOURGS »

Afin de revitaliser certaines zones rurales et périurbaines, le Gouvernement a lancé une expérimentation nationale sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Centres-bourgs », mi-juin 2014. Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et différents services des ministères du Logement et de l'Égalité des Territoires, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, et des Outre-Mer.

La commune de Sierck-les-Bains et la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F), identifiées en tant que territoire cible, ont décidé de répondre conjointement à ce dispositif pilote.

Le dossier de candidature déposé permettra au centre-bourg et au territoire de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'artisanat et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi de contribuer à la dynamique et à l'animation du Pays de Sierck.

Aussi, le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dossier de candidature,
- établit le montant de la mobilisation financière de la communauté à 689 850 € sur 6 ans,
- autorise le Président à signer tous les documents utiles et à solliciter les demandes de subventions relatives à ce projet.

Accusé de réception en préfecture
057-245701347-20140914_00062014-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014

Fait à Rustroff,
Le 12 septembre 2014

Le Président
Laurent STEICHEN




Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 41 06 2014
Arrondissement De Thionville - Est	<u>PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>		
Séance du 11 septembre 2014			
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président		
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	Etaient présents : (communes)	(délégués)	
Date de convocation 4 septembre 2014	APACH CONTZ LES BAINS FLASTROFF GRINDORFF HALSTROFF HAUTE KONTZ HUNTING KERLING KIRSCH LES SIERCK KIRSCHNAUMEN LAUMESFELD LAUNSTROFF MANDEREN MERSCHWEILLER MONTENACH REMELING RETEL RITZING RUSTROFF SIERCK LES BAINS WALDWEISTROFF WALDWISSE	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc GUTIERES Patrick LICHT Yves arrivé à 18 h 40 SCHNEIDER Roland SCHUTZ J.Michel KIREN Jacques THILL M.Josée, DEL PIZZO André PAYNON Cédric, FOUSSE Louis HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric, TOURRET Frédéric KOHN Roland NIEDERCORN J. Luc TRITZ Gilbert SCHWEITZER Christian LELLIG Chantal BREIT René TINNES J.Paul TINNES J.Paul SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert HEIN Patrick DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone, proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal NIEDERCORN Danielle STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard FRITZINGER Bernard	

ECOLE DE MUSIQUE

Le Président présente et commente à l'assemblée les coûts de fonctionnement de l'école de musique de SIERCK-LES-BAINS qui, en moyenne, avoisinent les 1 100 € par an, par élève.

Suite à la décision de la municipalité de SIERCK-LES-BAINS de ne plus subventionner l'activité pour les élèves non sierckois, le Président propose que la CC3F s'engage financièrement dans le fonctionnement de la structure, afin de garantir sa pérennité, ainsi qu'une égalité de tarifs pour tous les élèves issus des communes membres de la CC3F.

Après en avoir délibéré à la majorité : 21 voix pour
6 voix contre (Fousse, Tritz, Schneider, Schutz, Tinnes (Montenach), Paynon)
6 abstentions (Thill, Kohn, Fritzinger, Streit, Feltz, Gutières)

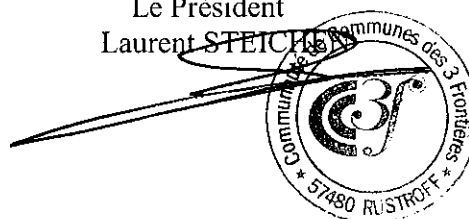
Le Conseil Communautaire fixe la participation de la CC3F à hauteur de 50 % du coût de fonctionnement de l'école de musique. L'autre moitié sera supportée par les usagers.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention correspondante avec la commune de SIERCK-LES-BAINS.

Fait à RUSTROFF
Le 12 septembre 2014

Accusé de réception en préfecture
057-245701347-20140911-41062014-DE
Service des Archives : 01/10/2014
Date de réception préfecture : 01/10/2014

Le Président
Laurent STEICHEN



Département de la Moselle	Communauté de Communes des 3 Frontières		N° 42 06 2014
Arrondissement De Thionville - Est	<u>PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>		
Séance du 11 septembre 2014			
Nombre de délégués en exercice 34	Sous la Présidence de Monsieur STEICHEN Laurent, Président		
Nombres de délégués présents 30, 3 proc, 1 abs	Etaient présents : (communes)	(délégués)	
Date de convocation 4 septembre 2014	APACH CONTZ LES BAINS FLASTROFF GRINDORFF HALSTROFF HAUTE KONTZ HUNTING KERLING KIRSCH LES SIERCK KIRSCHNAUMEN LAUMESFELD LAUNSTROFF MANDEREN MERSCHWEILLER MONTENACH REMELING RETEL RITZING RUSTROFF SIERCK LES BAINS WALDWEISTROFF WALDWISSE	GUTIERES Patrick, VILLAIN Emilie proc GUTIERES Patrick LICHT Yves arrivé à 18 h 40 SCHNEIDER Roland SCHUTZ J.Michel KIREN Jacques THILL M.Josée, DEL PIZZO André PAYNON Cédric, FOUSSE Louis HIRTZ J.Michel proc TOURRET Frédéric, TOURRET Frédéric KOHN Roland NIEDERCORN J. Luc TRITZ Gilbert SCHWEITZER Christian LELLIG Chantal BREIT René TINNES J.Paul TINNES J.Paul SCHWENCK Rémi, HANDRICK Norbert HEIN Patrick DEVELLE Jérôme, VEINNANT Olivier STEICHEN Laurent, GONNET Joël, HAMMOND KESTENER Helen, BRANCO DE VERA Simone, proc GONNET Joël, BUCHHEIT Pascal NIEDERCORN Danielle STREIT J.Michel proc FRITZINGER Bernard FRITZINGER Bernard	

BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire adopte la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement

Article 022 : - 500 €

Article 678 : + 500 €

Fait à Rustroff,
Le 12 septembre 2014

Le Président
Laurent STEICHEN



Accusé de réception en préfecture 057-245701347-20140911-42062014-DE Date de télétransmission : 02/10/2014 Date de réception préfecture : 02/10/2014
